

**VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL**

JEUDI 5 JANVIER 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIT REPRÉSENTÉ : Néant

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Nancy LEFÈBVRE

ABSENT (DÉCÉDÉ) : M. Bernard GIRAUD

M. le Député-Maire ouvre la séance à 10 h 30.

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

- d'approuver les termes du rapport sur les actions entreprises par la collectivité à la suite des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, figurant dans le rapport comportant les observations définitives sur la gestion de la commune de Royan, pour les exercices 2007 et suivants.

- de s'opposer au transfert automatique de la compétence, en matière de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Royan, à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique ;
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités utiles à l'application de la présente délibération.

- d'ouvrir les crédits d'investissement suivants, au titre de l'exercice 2017 :

		DÉPENSES	RECETTES
	BUDGET PRINCIPAL		
2182.813	- Acquisition véhicule Service Nettoyement	+ 47 600,00 €	
2188.813	- Acquisition système de surveillance Bâtiment Service Nettoyement	+ 10 805,00 €	
2313.4143	- Travaux complémentaires Centre Equestre	+13 000,00 €	
165.01	- Dépôts et cautionnements remboursés	+ 10 000,00 €	
1641.01	- Produit de l'emprunt		+ 71 405,00 €
165.01	- Dépôts et cautionnements reçus		+ 10 000,00 €
	TOTAL	+ 81 405,00 €	+ 81 405,00 €

- d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

Article 6574 - Fonction 30

- CENTRE D'ARTS PLASTIQUES + 20 000,00 €
- ÉCHANCRURES + 16 000,00 €

Article 6574 - Fonction 40

- ROYAN VAUX ATLANTIQUE FOOTBALL CLUB + 15 000,00 €

- d'approuver l'avenant n° 1 au cahier des charges du Casino de Royan, qui précise la définition du Produit Brut des Jeux (PBJ) servant de base au prélèvement communal,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer cet avenant n° 1.

- de constater et d'approuver la désaffectation du domaine public communal de la parcelle non cadastrée, actuellement classée dans le domaine public communal à usage de parking, située rue du Pasteur Samuel BESANÇON, d'une superficie d'environ 1 594 m², dans le cadre du projet de construction d'une quarantaine de logements, sur le site dénommé "Résidence Job", au lieu et place des deux immeubles aujourd'hui démolis,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles pour y procéder.

- de déclasser du domaine public communal la parcelle à usage de parking, non cadastrée, située rue du Pasteur Samuel BESANÇON, d'une superficie d'environ 1 594 m², dans le cadre du projet de construction d'une quarantaine de logements, sur le site dénommé "Résidence Job", au lieu et place des deux immeubles aujourd'hui démolis,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles pour y procéder.

- de gérer en régie directe, à compter du 1^{er} janvier 2017, le Palais des Congrès,

- de recruter les agents affectés à cette structure et de compléter, en conséquence, le tableau des effectifs de la Ville de Royan annexé au budget primitif de l'exercice 2016, comme suit :

AGENTS NON TITULAIRES	CATÉGORIE	SECTEUR	RÉMUNÉRATION	CONTRAT DROIT PUBLIC	POSTES À OUVRIR
Adjoint administratif	C	ADM	Ind. Brut 554	CDI Temps complet	1
Adjoint technique	C	TECH	Ind. Brut 434	CDI Temps complet	1
Adjoint technique	C	TECH	Ind. Brut 326	CDI Temps complet	1
Adjoint technique	C	TECH	Ind. Brut 442	CDI Temps complet	1
Adjoint technique	C	TECH	Ind. Brut 352	CDI Temps complet	1
Agent public Non titulaire chargé de fonctions d'encadrement	A	ADM	Ind. Brut 851	CDI Temps complet	1

DÉSIGNE

- comme représentants de la Ville de Royan au sein du comité de pilotage mis en place pour l'étude de territoire, dans le cadre du Contrat Territoire Lecture :

- M. Didier QUENTIN, Député-Maire,
- Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, Adjointe en charge des Affaires Culturelles,
- Mme Marie-Noëlle PELTIER, Adjointe en charge de l'Enfance et de la Petite Enfance,
- Mme Eva ROY, Adjointe en charge de la Politique de la Ville,
- Mme Nelly SERRE, Adjointe en charge des Affaires Scolaires.

Feront également partie de ce comité de pilotage, 4 techniciens :

- 2 techniciens de la Ville :
 - ✓ responsable culture,
 - ✓ responsable Médiathèque,
- 1 technicien du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,
- 1 conseillère lecture publique de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

DÉCIDE

- de solliciter du Conseil Départemental de la Charente-Maritime une subvention dans le cadre de l'aide aux structures de diffusion du spectacle vivant, pour la programmation BRAVO 2016/2017 et le festival « COMÉDIES, COQUILLAGES ET CRUSTACÉS »,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document nécessaire à l'attribution de cette subvention.

- de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime une subvention d'un montant de 10 000 €, pour la réalisation de l'exposition : « Nouvelle-Calédonie, histoire et peuplement vus par Patrick MESNER », qui aura lieu du 30 janvier au 29 octobre 2017,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document nécessaire à l'attribution de cette subvention.

- d'acquérir en Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) 1 000 m² de locaux destinés notamment à des associations et à la Médecine scolaire, pour un montant global net de 1.931.383,60 euros T.T.C. (un million neuf cent trente et un mille trois cent quatre-vingt-trois euros et soixante centimes Toutes Taxes Comprises), décomposé comme suit :

- prix de vente des locaux : 1.468.000,00 € T.T.C.
- différence entre le coût du désamiantage et la réfection de trottoir (8.310,00 € H.T.) : 9.972,00 € T.T.C.
- coût d'aménagement intérieur proposé par la S.A. LE FOYER à la Ville de ROYAN (341.971 € H.T.) : 410.365,20 € T.T.C.
- honoraires du Maître d'Œuvre s'y rattachant (35.872 € H.T.) : 43.046,40 € T.T.C.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer le contrat préliminaire de réservation, ainsi que le règlement de copropriété et l'état descriptif de division, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30.
